

L'industrie textile canadienne est au nombre des plus avancées au monde en technologie. Je crois que cela a été mentionné aussi par d'autres députés, et l'honorable ministre est très au courant de cette situation. On a investi plus de 500 millions de dollars dans cette industrie au cours des derniers 10 ans, et je crois que ceux qui sont intéressés à investir ne demandent pas non plus à accaparer 100 p. 100 du marché canadien. Il est logique, à mon sens, que ces personnes connaissent le pourcentage du marché sur lequel l'industrie pourra compter, bien entendu, en satisfaisant à toutes les conditions du marché actuel et en offrant une concurrence aussi serrée que possible.

Les emplois et les revenus ont gravement diminué en ces dernières années, par suite de la baisse des affaires, au profit des importations de pays à faible coût de revient. Par intervalles, des usines ont fermé complètement leurs portes pour une ou deux semaines; la semaine de travail a été raccourcie; on a fait disparaître des équipes de relais; d'autres ont souvent travaillé à temps réduit dans plusieurs secteurs de l'industrie. De 1966 à 1968, le nombre total des emplois disparus s'élevait à 4,000.

D'après l'Institut canadien du textile, si les produits textiles importés de pays à faible coût de revient avaient été manufacturés au Canada en 1967, cette industrie aurait assuré 20,000 emplois et des milliers d'autres emplois dans l'industrie du vêtement.

D'après un rapport que j'ai obtenu, l'industrie de la chemise employait 6,008 travailleurs au Québec, en 1965, et seulement 4,052 en 1969. La baisse du nombre des emplois dans l'industrie de la chemise est directement liée à la diminution de la production canadienne. Au Québec, depuis 1965, 42 compagnies de chemises ont dû fermer leurs portes et sept ont dû le faire en Ontario.

Quant aux raisons qu'on donne pour la stagnation de l'industrie de la chemise, on peut les illustrer en citant le rapport des compagnies de chemises. Voici:

[Traduction]

1965 fut l'année de pointe pour la production nationale. Celle-ci a toutefois subi une baisse de 10 p. 100, entre 1965 et 1969, résultant des importations. Au cours de cette période, les importations ont augmenté de 58 p. 100.

De 1966 à 1969, elles se sont chiffrées à 4,484,100 douzaines, à comparer à 2,599,400 pendant la période quadriennale (1962-1965) précédente, ce qui représente une augmentation de plus de 72.5 p. 100. En outre, la production nationale se chiffrait à 8,030,200 douzaines de 1966 à 1969, à comparer à 7,946,300 pour la période de 1962-1965, soit une augmentation de 95,900 douzaines ou 1.2 p. 100. En d'autres termes, pendant la période quadriennale la plus récente pour laquelle nous ayons des statistiques complètes, par rapport à la période quadriennale précédente, les importations ont augmenté de 72.5 p. 100 contre seulement 1.2 p. 100 pour la production nationale.

L'augmentation des importations au cours de ces quatre dernières années, soit 1,884,700 douzaines de chemises ou une moyenne de 471,175 douzaines par année aurait pu procurer plus de 1,300 emplois directs par an à l'industrie nationale, dont 60 p. 100 dans la province de Québec. En outre, on aurait pu créer beaucoup plus d'emplois indirects dans les entreprises d'approvisionnement à cause d'un effet multiplicateur d'au moins 2 pour 1.

[Français]

Donc, avec des chiffres semblables, monsieur l'Orateur, je comprends que, présentement, le gouvernement est tout de même à la recherche de nouveaux emplois. Et nous voulons, dans tous les domaines, essayer de créer de l'emploi; au fait, dans une certaine province, on compte en créer 100,000. Ici, il y a tout de même un potentiel, car

plusieurs emplois existent. Ils n'ont donc pas besoin d'être créés, mais ils ont certainement besoin d'une protection, de façon qu'on puisse concurrencer à chances égales les pays desquels on importe.

Il a aussi été question, à maintes reprises, des salaires payés dans l'industrie textile. Il peut être intéressant de consulter les statistiques relatives aux salaires horaires payés par les manufacturiers de chemises de certains pays. A Hong Kong, on paie 22c. l'heure, au Japon, 58c., à Singapour, 19c., en Corée du Sud, 15c., et à Taïwan, 20.

Selon les derniers contrats signés par les manufacturiers de chemises du Québec, il existe les zones 1 et 2. La zone 1 comprend la région de Montréal et un territoire de 10 milles de largeur autour, et la zone 2 comprend le reste de la province. Il existe une différence de salaire d'environ 10 p. 100 seulement entre les deux zones, et l'on constate que la moyenne de salaire est tout de même de \$2 l'heure. Alors, il est très difficile, pour les manufacturiers canadiens, de fabriquer à un prix aussi peu élevé ce qu'on peut importer des pays où le coût de revient est beaucoup plus faible que chez nous.

Nous savons que le contingentement des importations n'est pas chose aussi courante au Canada que dans certains pays qui ont des échanges commerciaux avec nous. Ainsi, le Japon, pays dont l'économie croît le plus rapidement et qui a des échanges commerciaux avec le Canada, garde toujours en vigueur, en 1970, 118 contingentements d'importation, en dépit du faible niveau des salaires.

On pouvait lire dans la publication canadienne *Financial Time* du 15 décembre 1969: Le Japon procède lentement à l'abolition de ses énormes barrières contre les importations et le capital étranger. Mais les exportateurs et les investisseurs canadiens continuent à faire face à divers problèmes sur le marché japonais. La libéralisation du commerce, entreprise par le Japon, ouvre lentement de nouveaux débouchés à la concurrence étrangère.

Au cours des deux prochaines années, le gouvernement propose d'abolir 55 des 118 restrictions et contingentements d'importation qui sont actuellement en vigueur et qu'on peut considérer comme autant d'infractions aux règlements du GATT.

De meilleures statistiques sur les importations seraient d'une grande importance.

Dans le domaine des chemises, il existe des problèmes. Certains pays ont dépassé de beaucoup les quotas établis et, autrefois, on s'en apercevait beaucoup trop tard. Grâce à la nouvelle loi, la Commission pourra vérifier les faits beaucoup plus rapidement, et obtenir des résultats.

Monsieur l'Orateur, il a été question de l'article 21 du bill C-215. L'honorable député de Saint-Hyacinthe avait l'air pessimiste, lorsqu'il croyait que 50 p. 100 des travailleurs pourraient être limogés, remplacés. Quant à moi, je suis beaucoup plus optimiste, parce qu'à ce jour, toutes les compagnies qui, malgré les désavantages qui existent présentement, ont réussi à demeurer dans cette industrie, bénéficieront de la nouvelle loi. Elle ne devrait pas leur nuire. Au contraire, elle devrait permettre la création de plusieurs nouveaux emplois.

Bien entendu, pour les compagnies où la compétence et la technologie sont bien établies, la mise en marché solutionnera certainement les problèmes qui confrontent présentement l'industrie textile canadienne.

Monsieur l'Orateur, il faut être réaliste et reconnaître qu'à elles seules, ces améliorations ne permettront pas de